

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	42

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON

DELIBERATION n°2009/14

L'An deux mille neuf et le jeudi 5 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 29 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Casino des Eaux-Bonnes, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTALBOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CARREY, CASADEBAIGT Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, LAUR, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, GANTCH, SOULE, CASENAVE, NOUGUE-DEBAT, TOUTU, MOUNAUT Marie-Josée, LAMOURE, HOURQUEIG.

Secrétaire de séance : Mme GANTCH

VOTE : 40 voix POUR - 2 ABSTENTIONS

OBJET : Structure multi accueil : délégation de service à une association

Monsieur le Président rappelle la délibération du 3 juillet 2008, relative à la création d'une structure multi accueil en vallée avec implantation sur deux sites : une sur le canton d'Arudy et l'autre sur le canton de Laruns.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 21 novembre 2008, relative à l'implantation de la structure multi accueil dans les locaux mis à disposition par les communes de Louvie-Juzon et de Laruns.

Considérant les besoins de nos populations en matière de garde pour la Petite Enfance sur notre territoire,
Considérant l'engagement de la Communauté de Communes de la vallée d'Ossau dans les démarches relatives à l'aménagement des locaux, au fonctionnement des deux unités multi accueil et aux demandes de financements auprès des partenaires institutionnels,

Considérant que la gestion en régie directe des deux unités multi accueil par la Communauté de Communes représente une charge supplémentaire trop importante à supporter financièrement,

Invité à se prononcer sur cette question et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité,

APPROUVE la gestion des deux unités multi accueil situées à Laruns et Louvie-Juzon par une association loi 1901.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Francis COUROUAU

